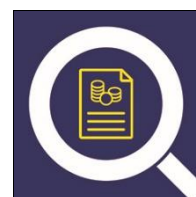




Document d'information tarifaire



Banque Populaire Val de France

Compte de dépôt

Date : 01/01/2024

- Le présent document vous informe sur les frais¹ d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les conditions tarifaires en vigueur applicables à la clientèle des Particuliers.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte	Par trimestre 6,00 € Total des frais annuels 24,00 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, etc.) [Cyberplus]	Gratuit
Commission d'intervention	Par opération 8,00 € avec un plafond de 80,00 €/mois
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	Par virement - en agence 5,00 € - par Internet Gratuit
Prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• créancier organisme public et assimilé • autres	Gratuit 2,00 €
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit :	
- carte de paiement internationale à débit immédiat [Visa Classic]	Par an 46,40 €
- carte de paiement internationale à débit différé [Visa Classic]	Par an 46,40 €
- carte de paiement à autorisation systématique [Visa Classic à autorisation systématique]	Par an 40,00 €

1 : Les prix sont indiqués TTC



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042). Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Par retrait 1,20 € (à partir du 4 ^e retrait par mois) avec une carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic à autorisation quasi-systématique, et MasterCard internationale
Autres services	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail ou notification hors application [Alerte Cyber]	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Sécuriplus]	Par an 29,95 €
Offre groupée de services	Frais
[Forfait Cristal Confort] (offre groupée la plus commercialisée*) est composée d'un socle de services et d'une carte au choix. Illustration d'une offre : <ul style="list-style-type: none"> • 1 carte Visa Classic à débit immédiat • La tenue de(s) compte(s) • Un abonnement à des services de banque à distance [Cyberplus Internet et Mobile] • Un service d'alertes sur la situation du compte (par notification hors application mobile ou par email, mis en place par Cyberplus) • L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib Garmin Pay sans contact [Paiement mobile] ou tout autre solution de paiement mobile agréée par la Banque • Un service de coffre-fort numérique • Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) • Un conseiller dédié en agence • Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro • Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement [Sécuriplus] • Une autorisation de découvert (clients majeurs uniquement) • L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € (clients majeurs uniquement) 	Par mois 10,50 € Total des frais annuels 126,00 €
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.	

* Offre commercialisée auprès de la clientèle majeure capable, sur les 12 mois précédant la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre.
D'autres offres groupées sont disponibles.



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042). Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex.